



Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 073-217300672-20250324-2025D013M-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D013

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN –Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

DÉCIDE, à la majorité (12 voix pour- 1 abstention Y. LE ROUX), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Investissement : Le déficit est affecté en dépenses sur la ligne budgétaire 001 soit la somme de **573 222.80 €**

- Fonctionnement : Le surplus est affecté en recettes sur la ligne budgétaire 002 soit la somme de **408 954,98 €**

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





COMMUNE : 067 LA CHAMBRE
ARRONDISSEMENT : 73 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC ST JEAN DE MAURIENNE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 073-217300672-20250324-2025D013M-DE

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Imposition sur la valeur ajoutée (TVA)	1	2	3	4	5	6	7
Imposition sur le revenu des personnes physiques (IR) non bâties (TFNB)	2 033 039	18,28	95,93	2 072 000	378 762	18,28%	378 762
Imposition sur le revenu des personnes physiques (IR) bâties (TFB)	6 002	32,11	246,25	6 100	1 959	32,11%	1 959
Taxe d'habitation (TH)	332 664	4,77	52,77	307 000	14 644	4,77%	14 644
Coïtisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					395 365		
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=	9		
Taxe d'habitation (TH)	=	9		
Coïtisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	3 235			94 650	134 795	276 291	-180 362	328 609

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	À CHAMBERY Le 18 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, ANNIE CABROL	Le 20/03/2025 Pour la Préfecture,
395 365	328 609	723 974		

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le Maire, Mathieu BONZOGNI



IMPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28/03/2025
ID : 073-217300672-20250324-2025D013M-DE

Taxe foncière bâtie :
Taxes de condition modeste
Régionalisation, QPPV, Mayotte
Industriels

Taxe foncière non bâtie :
Par le conseil municipal
Par la loi (terres agricoles)
Par la loi (autres)

Taxe foncière bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Coûtisation foncière des entreprises
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

2. BASES EXONÉRÉES
Taxe foncière bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

567
0
93 873
0
210

10 536
545 752
686

3 235

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEER ET PYLONES
a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

3 235

Coûtisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>
>>>
>>>
>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION
a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrèevées hors locaux vacants
d. Bases dégrèevées locaux vacants
e. Bases dégrèevées majo THS

270 100
36 900
6 857
23 908

5. RÉFORMES FISCALES
a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>
0
0,618390
7,25
11,03

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	35,45	99,35	3,42000	95,93
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	99,73	249,33	3,08000	246,25
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,82	59,70	6,93000	52,77
Coûtisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ... la diminution sans lien a été appliquée
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental
b. Taux maximum de la majo

>>>
>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National
b. Communal

>>>
>>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

>>>
>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

29,77



Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 
ID : 073-217300672-20250324-2025D013MM-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D013M

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier de recettes de la commune est composé de :

- ✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.
- ✓ Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

L'évolution des bases fiscales porte le produit de ces 3 taxes à 395 365 €.

Considérant l'évolution des bases d'imposition ces deux dernières années, Madame le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales à l'identique de l'année dernière.

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour) :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

- **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- . Taxe d'habitation : 4.77 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.28 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.11 %

- **CHARGE** Madame le Maire

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 073-217300672-20250324-2025D013MM-DE



- . De notifier cette décision aux services préfectoraux
- . De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





COMMUNE : **067 LA CHAMBRE**
 ARRONDISSEMENT : **73 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC ST JEAN DE MAURIENNE**

N° 1259 COM (2)
TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
 Reçu en préfecture le 03/04/2025
 Publié le 03/04/2025
 ID : 073-217300672-20250324-2025D013MM-DE

1. ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière non bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. de condition modeste	567	a. Par le conseil municipal	10 536	b. Centrales électriques	
b. Baux à long terme	0	b. Par la loi	545 752	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	93 873	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	686	f. Transformateurs électriques	
		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
				h. Installations gazières et autres	
				i. Taxe sur les pylônes	3 235

3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Résidences secondaires et assimilées	270 100	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Logements vacants soumis à la THLV	36 900	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	6 857	c. Coefficient correcteur	0,618390
d. Bases dégrévées locaux vacants	23 908	d. Taux FB commune 2020	7,25
e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	11,03

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
	national 11	départemental 12	a. National >>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	de 2025 13	b. Communal >>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	de 2024 14	Taux maximum :
Taxe d'habitation (TH)	23,88	15	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	15	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	11,55
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	0,770
		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	29,77

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

COMMUNE : **067 LA CHAMBRE**
 ARRONDISSEMENT : **73 SAINT-JEAN-DE MAURIENNE**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC ST JEAN DE MAURIENNE**

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
 Reçu en préfecture le 03/04/2025
 Publié le
 ID : 073-217300672-20250324-2025D013MM-DE

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâties (TFB)	2 033 039	18,28	95,93	2 072 000	378 762	18,28%	378 762
Taxe foncière non bâties (TFNB)	6 002	32,11	246,25	6 100	1 959	32,11%	1 959
Taxe d'habitation (TH)	332 664	4,77	52,77	307 000	14 644	4,77%	14 644
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	395 365		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8	9		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	395 365			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		3 235		94 650	134 795	276 291	-180 362	328 609

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	A CHAMBERY Le 18 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, ANNIE CABROL	A CHAMBERY Le 20/03/2025 Pour la Commune de Chambery (Savoie) Le Maire, MATHIEU BONZOGNI
395 365	328 609	723 974		

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D014

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le maire rappelle que Anne COUDRAY, a présenté aux élus le contexte actuel de la situation financière des collectivités locales et les orientations du budget communal lors d'une précédente réunion. Elle cède ensuite la parole à Florence DRILLAT, adjointe chargée des finances, pour la présentation du budget qui apporte des précisions, sur :

- . La section de fonctionnement qui comprend les charges à caractère général, charges de personnel qui incluent la prévision de recrutement d'emplois jeunes et les avancements d'échelons des agents, les indemnités des élus ;
- . La section d'investissement qui prévoit notamment les travaux dans la cour de l'école et des travaux de voirie (séparatifs eaux pluviales-eaux usées).

Après discussions, le conseil municipal à la majorité (12 voix pour- 1 abstention Y. LE ROUX) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de **1 833 003.94 €** en dépenses et en recettes ;
- En section d'investissement à la somme de **2 367 978.53 €** en dépenses et en recettes ;

- **VALIDE** le vote du budget :

- . Au niveau du chapitre en section de fonctionnement ;
- . Au niveau du chapitre et des opérations en section d'investissement.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 073-217300672-20250324-2025D014M-DE

Villes et Villages
Berger Levrault
LABORATOIRE NATIONAL DE LA QUALITÉ DU SERVICE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D014M

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le maire rappelle que Anne COUDRAY, a présenté aux élus le contexte actuel de la situation financière des collectivités locales et les orientations du budget communal lors d'une précédente réunion. Elle cède ensuite la parole à Florence DRILLAT, adjointe chargée des finances, pour la présentation du budget qui apporte des précisions, sur :

. La section de fonctionnement qui comprend les charges à caractère général, charges de personnel qui incluent la prévision de recrutement d'emplois jeunes et les avancements d'échelons des agents, les indemnités des élus ;

. La section d'investissement qui prévoit notamment les travaux de la place du marché, la sécurisation du quartier de la Pontière, la fin des travaux de dés imperméabilisation des cours d'école, les berges du Bugeon et le retable de l'église.

Après discussions, le conseil municipal à la majorité (12 voix pour- 1 abstention Y. LE ROUX) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de **1 833 003.94 €** en dépenses et en recettes ;
- En section d'investissement à la somme de **2 367 978.53 €** en dépenses et en recettes ;

- **VALIDE** le vote du budget :

- . Au niveau du chapitre en section de fonctionnement ;
- . Au niveau du chapitre et des opérations en section d'investissement.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 
ID : 073-217300672-20250324-2025D015-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D015

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN –Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DU RETABLE

Madame le Maire rappelle le marché du retable. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 13h30.

NOTIFICATION DE PUBLICATION D'UNE CONSULTATION

La consultation dont les références sont rappelées ci-dessous a été envoyée sur le profil acheteur www.marches-securises.fr février 2025 - 10:21.

Pouvoir Adjudicateur	Commune de La Chambre (73)
Référence de la consultation	La-Chambre_73_20250206W2_01 Accéder à la consultation
Objet de la consultation	Maîtrise d'œuvre, nettoyage et restauration du retable majeur et de ses peintures de l'église collégiale Saint-Marcel
Type de procédure	Procédure Adaptée Ouverte < 90 k€
Type de prestation	Public (CT et organismes assimilés) / Travaux
Département(s) de la prestation	73 Savoie
Transmission des réponses par voie électronique	Exigée
Date de publication	Judi 06 février 2025 - 10:21 (heure locale du pouvoir adjudicateur)
Date et heure de clôture	Mercredi 05 mars 2025 - 18:00 (heure locale du pouvoir adjudicateur)

La commission d'appel d'offres s'est réunie aujourd'hui. Le rapport est présenté au conseil municipal. Florence DRILLAT et Philippe BOST rendent compte du déroulé de la Commission et des critères de notation.

A la suite de l'analyse technique par la DRAC et financière et du classement qui en a découlé, la commission d'appels d'offres propose de retenir l'offre du groupement A. BUISSON pour un montant global de 61 553,00 € HT/ 73863,60€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour) :

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux,
- **ATTRIBUE** le marché pour la restauration du retable au groupement A. BUISSON pour un montant global de 61 553.00€ HT ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer l'acte d'engagement correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 073-217300672-20250324-2025D016-DE



Villes et Villages Fleuris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D016

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

Convention mise à disposition des locaux à la 4C

Madame le Maire rappelle la délibération 2025D010 du 6 mars 2025 prévoyant la mise à disposition des locaux 1^{er} étage Gauche de la mairie à la 4C.

Madame le Maire rappelle le projet de convention adressé aux membres du conseil préalablement à la séance.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la 4C.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 
ID : 073-217300672-20250324-2025D017-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D017

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN –Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

CONVENTION DE RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX AVEC LE SIEPAB ET LE SIVU POUR LES TRAVAUX SECTEUR ROUTE DE LA PONTIERE ET CHEMIN DE MANGON

Madame le maire rappelle les travaux prévus :

- Aménagement de sécurité et reprise de réseaux route de la Pontière – Extension et renforcement de réseaux chemin de Mangon.
- Initialement, seule une convention était prévue avec le SIVU ARC ENERGIE MAURIENNE, or des travaux s'avèrent importants sur le réseau d'eaux usées. Dès lors il convient d'établir une convention tri partite pour ces travaux qui annule la délibération précédente 2024D051 avec le SIVU AEM.

La commune réalisera la publication des avis pour le marché qui sera divisé en trois parties, celle du SIEPAB relevant de ses compétences, celle du SIVU de ses compétences et celle de la commune.

Pour cela une convention portant constitution d'un groupement de commande est nécessaire.

Madame le maire propose au conseil municipal une convention définissant les modalités du groupement de commande ainsi que les modalités de répartition des frais généraux :

Montant de l'estimation des travaux : 424 726 € HT

Les répartitions seront calculées en fonction du montant des travaux à réaliser par chaque gestionnaire de réseaux pour le calcul des frais généraux.

Répartition des frais généraux :

Commune de La Chambre.	317 334.50/ 424 726 = 74.72%
S.I.E.P.A.B.	63 394 / 424 726 = 14.92%
SIVU	43997.50/424 726 = 10.36%

Le conseil municipal, à la majorité (12 voix pour- 1 abstention Y. LE ROUX):

- **ANNULE** la délibération 2024D051
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la présente convention portant constitution d'un groupement de consultation avec le SIEPAB et le SIVU, ainsi que la clé de répartition des frais généraux.
- **DESIGNE** Mme le Maire A. TRUCHET et M. BERTINO pour siéger à la CAO spéciale

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D018

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

QUARTIER DE LA PONTIERE : AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'Aménagement de sécurité et reprise de réseaux route de la Pontière – Extension et renforcement de réseaux chemin de Mangon

Mme le Maire rappelle le choix de MESURALPES comme maître d'œuvre. Elle indique que pour la réalisation du projet, il sera nécessaire de passer un marché de travaux.

Le coût prévisionnel des travaux est de 424 716 € HT dont 317 334 €HT pour la commune

Ce montant ne comprend pas les frais annexes et honoraires (Maîtrise d'œuvre, SPS, CT, assurances...). Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (12 voix pour- 1 abstention Y. LE ROUX):

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la consultation et le règlement du marché évoqué ci-dessus.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI



Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 
ID : 073-217300672-20250324-2025D019-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D019

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

ENQUETE PUBLIQUE : RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE LA CARRIERE GAUDIN EN ICPE

Madame Le Maire fait part de la demande d'avis du conseil municipal par le guichet unique ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) le 26 février 2025.

En 2024, par la délibération 2024D035, le conseil municipal avait donné un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la société GAUDIN SARL concernant l'exploitation d'une station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes située sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-de-Cuines.

Le conseil municipal est aujourd'hui sollicité pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière lieux- dits « les chapoys, En Iles, les Chaudannes » à saint Etienne de Cuines

. Le dossier a été communiqué aux conseillers municipaux préalablement à la séance.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis FAVORABLE au renouvellement d'autorisation d'exploitation du site par l'entreprise GAUDIN tel que présenté.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le  
ID : 073-217300672-20250324-2025D011-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D011

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **vingt-quatre mars 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Madame le maire cède la parole à Florence DRILLAT, adjointe chargée des finances, qui précise à l'assemblée que le compte financier unique est le document qui constate les résultats de l'exécution du budget par le maire ordonnateur, en reprenant toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année précédente.

Considérant que Madame le maire s'est retirée et a quitté la séance pour laisser la présidence à Florence DRILLAT, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,



Le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour- 1 abstention Y. LE ROUX) ,

- **ARRETE** le Compte financier unique 2024 de la commune de La Chambre comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 DU CFU

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
PRODUITS	1 730 963.65	Recettes	596 256.41
CHARGES	1 340 274.49	Dépenses	1 244 394.82
RESULTAT 2024	390 689.16	Résultat 2024	-648 138.41
Report RESULTAT 2023	591 488.62	Report Résultat 2023	74 915.61
RESULTAT GLOBAL	982 177.78	Besoin de financement	-573 222.80

RESULTAT CFU 2024

982 177.78

COUVERTURE DU BESOIN FINANCEMENT

1068

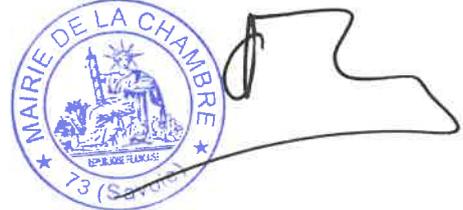
573 222.80

REPORT EN SECTION FONCTIONNEMENT R 002

408 954.98

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
 Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 
ID : 073-217300672-20250324-2025D012-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D012

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN –Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier de recettes de la commune est composé de :

- ✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.
- ✓ Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

L'évolution des bases fiscales porte le produit de ces 3 taxes à 395 365 €.

Considérant l'évolution des bases d'imposition ces deux dernières années, Madame le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales à l'identique de l'année dernière.

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour) :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

- **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- . Taxe d'habitation : 4.77 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.28 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.11 %

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 073-217300672-20250324-2025D012-DE



- **CHARGE** Madame le Maire

. De notifier cette décision aux services préfectoraux

. De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 073-217300672-20250324-2025D013-DE

Villes et Villages
Berger
Levrault

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D013

SEANCE DU 24 MARS 2025

Le **VINGT-QUATRE MARS 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Charline PHILIPPON- Philippe BOST – Sandra MALENFANT- Yannick MILLERET - André TRUCHET – Nathalie BRAUN – Marcel BERTINO – Yannick LE ROUX- Sindy BEKTAS - Laurence DIERNAZ - Martine MARTY

Absents :

Gauthier SCHNEIDER
Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Sindy BEKTAS

Date de convocation du conseil municipal : 17/03/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

DÉCIDE, à la majorité (12 voix pour- 1 abstention Y. LE ROUX), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Investissement : Le déficit est affecté en dépenses sur la ligne budgétaire 001 soit la somme de **573 222.80 €**

- Fonctionnement : Le surplus est affecté en recettes sur la ligne budgétaire 002 soit la somme de **408 954,98 €**

Fait à LA CHAMBRE le 25 mars 2025,

Le Maire, Mathilde SONZOGNI

